

QUESTIONS CGT

1 - Grippe A

Au vu du matraquage qu'il en est fait, la direction préconise dans divers panneaux d'information, plaquettes, intranet..., des consignes d'hygiène classiques telles que le lavage des mains.

Des mesures de renforcement sont-elles mises en place dans l'ensemble des lavabos du site pour assurer en permanence du savon dans les distributeurs, des essuie-mains tissus propres en permanence, des sèche-mains électriques en état de fonctionnement... ?

Est-il prévu d'installer dans certains secteurs des distributeurs de solution hydroalcoolique ?

R - Notre prestataire a été sensibilisé pour assurer l'approvisionnement des distributeurs de savon liquide ainsi que des essuie-mains en fonction de l'augmentation des fréquences d'utilisation + intervention sur demande.

D'autre part, une DT/DI a été faite pour la remise en état du sèche mains au bâtiment 400.

Nous vous informons également que depuis fin septembre notre prestataire utilise les produits préconisés par l'OMS pour le nettoyage des sanitaires.

Une étude est en cours pour le remplacement des essuie-mains tissus par des sèche mains électriques.

2 - Cahier de sanctions

La CGT demande, avec l'appui des 250 signataires de la pétition remise en réunion plénière du CE du 9 octobre, la suppression de la note du DGO du 28 septembre instaurant la mise en place de cahiers de respect des consignes de sécurité, autrement dit cahier de sanctions.

Cette note sera t-elle ou non supprimée ?

R - Il n'est pas prévu de supprimer le cahier de respect des consignes de sécurité.

3 - Grand nettoyage des bâtiments

Pourquoi le nettoyage des bâtiments (notamment les ateliers) n'est-il pas réalisé régulièrement ?

Aujourd'hui des couches de poussières (carbone au 25, silice au 19) envahissent les moindres recoins et donc forcément les poumons des salariés.

La direction attend-elle que les salariés fassent valoir leur droit de retrait pour traiter le problème ?

R - Les prestations dont vous faites état (hors contrat nettoyage des locaux) ont été réalisées cet été notamment pour les bâtiments 24, 25Deck, 32. Ces prestations spécifiques sont programmées et planifiées sur demande des responsables de secteur vers le chargé d'affaires SPS.

4 - Abris 2 roues

Les salariés utilisateurs demandent l'agrandissement de l'abri 2 roues situé entre les bâtiments 6 et 4, pour cause de saturation.

Par la même, nous demandons l'installation généralisée d'abris couverts ainsi que la modification des racks installés pour pouvoir ranger les vélos tête-bêche.

R - Il n'est pas prévu à ce jour d'augmenter la capacité de l'abri 2 roues situé entre les bâtiments 6 et 4. Le problème des racks est connu.

- 5 - Absence sur plage fixe
Pour un salarié à l'horaire variable, en cas d'arrivée après 9h00 :
Lorsqu'il y a retenue sur paie, la direction crédite t-elle ce temps sur le compteur ?
- R - Oui, sur le compteur Débit/Crédit.**
- 6 - Façade arrière bâtiment 4
Pourquoi ne pas avoir profité des grands travaux effectués pour repeindre entièrement la façade située en face du bâtiment 28 dans une couleur non réverbératrice ?
Nous avons pourtant déjà évoqué la gêne occasionnée pour les salariés des études situés au 1^{er} étage du 28.
- R - Pas de ligne budgétaire prévue pour ce sujet, les fenêtres à l'étage du bâtiment 28 sont équipées de stores.**
Ci-après réponse précédente
DP mars 2009 question CGT
Etage Bâtiment 28
Les jours d'ensoleillement, la réverbération de la luminosité sur le mur du bâtiment 4 gêne les salariés des bureaux de l'étage du bâtiment 28.
Que compte faire la direction pour supprimer cette gêne ?
R - Aucun budget n'est prévu pour une éventuelle réfection de façade, tous les bureaux du bâtiment sont équipés de stores.
- 7 - WC Bâtiment 28
Nous demandons la réparation du mur dont la faïence murale se décolle.
- R - Une DT/DI a été engagée, les travaux seront réalisés d'ici la mi-novembre au plus tard.**
- 8 - Escalier bâtiment 4
L'extrémité des marches en pierre est glissante, malgré la bande anti-dérapante. Pour des raisons de sécurité, nous demandons la réfection de cet escalier.
- R - Nous prenons en compte votre demande, une DT/DI sera prochainement engagée (mise en place d'une bande rugueuse supplémentaire sur le nez de marche).**
- 9 - Covoiturage
Un conducteur faisant un détour pour chercher un collègue et ayant un accident sur ce détour, est-il couvert en accident de trajet ?
- R - L'ensemble des dispositions et informations pratiques sont disponibles sur l'Intranet, onglet covoiturage. Le covoiturage organisé selon ce dispositif peut reconnaître les accidents comme accident de trajet. Pour toutes questions complémentaires, il convient de contacter le prestataire ECOLUTIS.**
- 10 - e-déplacement
Pourquoi faut-il saisir comme date et heure de départ, en fait les date et heure d'arrivée ?
Comment de ce fait est pris en compte le temps réel de trajet ?
Pourquoi ne pas clarifier le système ?

R - Ce problème est connu et remonté à l'administrateur Groupe de l'application. Nous attendons qu'une règle de cohérence soit définie pour l'ensemble des utilisateurs.

11 - Restaurant

N'ayant pas obtenu de réponse directe à ces questions lors du dernier DP, ni lors du CE du 9 octobre comme vous le répondez le mois dernier, nous réitérons la question :

Qu'est-ce qui justifie une hausse aussi importante, notamment sur les cafés et les casse-croûte ?

Sur quelles règles et quelle information a été faite aux salariés et aux élus du CE, pour justifier la limitation du compte débiteur à -40€, et la retenue de la subvention du CE (3,86€) lors de la régularisation ? De quel droit la direction couvre t-elle une ponction du restaurant sur le compte d'un salarié, alors que le restaurant a déjà perçu une participation du CE ?

R - La répartition des coûts du restaurant est désormais restrictivement la suivante :

- **les vivres, boissons et cafétéria (alimentaire) payés à 100% par le convive,**
- **les autres charges et dépenses sont couvertes par la subvention Comité d'Entreprise.**

Ainsi le café qui autrefois était en partie couvert par la subvention n'avait jamais fait l'objet d'une actualisation de son prix de revient. Il en est de même pour les casse-croûte.

12 - Pilote technique de prestation

Suite à notre question n°4 du mois dernier, où trouve t-on la liste des pilotes techniques de prestation ?

R - Les pilotes techniques de prestation sont connus par le chargé d'affaires concerné par le domaine d'activité.

13 - Absences sur plage fixe

Sur la dernière période de 4 semaines calendaires (en fin de semaine 36), combien de salariés se sont vus retirer de l'argent à cause d'absence sur plage fixe et par plage de temps ?

R - Les dernières retenues réalisées concernent la période allant de la semaine 37 à la semaine 40.

61 salariés ont eu une retenue sur salaire.

| | Centre du Haillan | Centre du CAEPE |
|---------------------|-------------------|-----------------|
| 1 à 5 min. | 2 | 1 |
| 5 à 10 min. | 2 | 1 |
| 10 à 15 min. | 3 | 0 |
| 15 à 30 min. | 4 | 0 |
| + de 30 min. | 47 | 0 |

14 - Entrées / sorties de personnel SPS

Quel est le nombre de personnes ayant quitté la société entre le 1/01/2009 et le 30/09/2009, et pour quels motifs ?

Quel est le nombre de personnes étant entré dans la société entre le 1/01/2009 et le 30/09/2009, sous contrat SPS avec une précision sur contrats en CDI et CDD ?

R - Les informations relatives aux entrées et sorties de personnels relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 9 octobre dernier.

15- Démissions ATA

Combien ayant démissionné, sont encore présent sur le site ?

Combien de démissions ont été enregistrées :

En 2009 ?

Combien de nouvelles démissions sont prévues et estimées :

pour 2009 ?

R - A ce jour, 39 personnes ont démissionné et sont encore présentes, 33 démissions ont été enregistrées en 2009 et 45 personnes ont demandé un dossier et pourraient faire valoir une démission.

16 - Forfait jour

Nombre total d'ingénieurs et cadres en activité à ce jour ? **431**

Sur ce nombre :

Combien sont sans référence horaire ? **11**

Combien sont adhérents au forfait jour ? **230**

Combien sont assujettis au régime horaire ? **190**

Combien de salariés non cadres sont au forfait jour (niveau VI, ...) ? **1**

Combien de salariés depuis le début 2009 ont demandé à changer de régime horaire ? **0**

- du régime horaire vers le forfait jour ?

- du forfait jour vers le régime horaire ?

Combien de salariés depuis le début 2009 ont changé de régime horaire ? **15**

- du régime horaire vers le forfait jour ? **15**

- du forfait jour vers le régime horaire ? **0**

Combien de demandes, combien de refus ?

R -

17 - Embauches ingénieurs et cadres

Depuis le 1er janvier 2009 :

Combien d'embauches d'ingénieurs et cadres ? **30**

Sur ce nombre :

Combien au forfait jour ? **22**

Combien au forfait heures ? **8 au régime horaire**

R -

18 - Précaires et détachés (1)

Combien de salariés précaires (intérim et CDD) et combien de détachés au 30/09/2009 ?

**R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 9 octobre dernier.**

19 - Précaires et détachés (2)

Combien de contrats précaires se sont transformés en CDI SPS :

- sur le mois écoulé ?

- en cumul sur l'année 2009 ?

Combien de salariés précaires ont été remerciés (fin de mission) :

- sur le mois écoulé ?

- en cumul sur l'année 2009 ?

**R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 9 octobre dernier.**

20 - Lettres d'avertissement

Depuis la dernière réunion des DP du 17/09/2009, y a-t-il eu des salariés ayant reçu une quelconque sanction ?

Combien de lettres de mise en garde ?

Combien de lettres de convocation à un entretien disciplinaire ?

Combien d'avertissement et/ou de mise à pied disciplinaire ?

R - Une mise en garde a été adressée pour non-respect des règles de circulation sur le site.

21 - Questions diverses

22 - Date de la prochaine réunion ?

R - La prochaine réunion aura lieu le 19 novembre 2009 à 9 heures.

QUESTIONS CFDT

- 1 - Bâche sur la toiture du restaurant d'entreprise
La bâche mise en toiture au restaurant au-dessus de la passerelle n'a pas été depuis enlevée. Comme maintenant la luminosité diminue, il serait bien de faire rentrer de la lumière en enlevant cette bâche.
- R - Cette bâche a été retirée le 22/09/09. Cette expérience sera renouvelée car elle a permis de réduire les consommations énergétiques et indirectement d'améliorer la chaîne du froid des produits.**
- 2 - Transports de la CUB
Depuis notre dernière réunion, la direction a-t-elle fait savoir à la CUB ainsi qu'à la mairie du Haillan les préoccupations des salariés S.P.S. à propos du futur réseau de transports ? Nous rappelons que ce projet sera entériné début novembre et qu'après il sera trop tard.
- R - Nous nous rapprochons de la Mairie du Haillan pour contribuer à l'amélioration des transports collectifs desservant le Haillan.**
- 3 - VMC du bâtiment 3
Après la visite sur place de la CRAM, une décision devait être prise le mois dernier et un nouveau planning mis en place.
Où en est-on ?
Quel est le nouveau planning ?
Qui est responsable de la mise en conformité des locaux et qui doit engager les travaux ?
- R - Suite à une réunion du 24 septembre 2009 concernant l'éclairage, une étude d'ingénierie est en cours notamment pour la partie estimation budgétaire. Celle-ci est attendue dans les jours à venir. Consultation et choix du fournisseur prévus avant le 31 décembre 2009. Les travaux suivront en 2010. Concernant la VMC, les travaux seront réalisés en même temps que la partie éclairage. Ces chantiers sont coordonnés par OH.**
- 4 - Circuit Arrivée des nouveaux embauchés
Il serait judicieux qu'au dos de la fiche contrôle du circuit Arrivée soit affiché un plan ou un croquis des endroits où se situent les personnes qu'ils doivent rencontrer. Le numéro de bâtiment n'est pas suffisant et il est fréquent de voir ces "nouveaux" errer dans les couloirs sans trop savoir où les trouver. Cette démarche aujourd'hui utilisée pour l'accueil des intérimaires devrait être étendue à tous les nouveaux arrivants.
- R - Le plan est généralement donné en pièce jointe avec le circuit arrivée, pour simplifier il sera imprimé au verso.**
- 5 - Fiches d'alertes
Combien y a-t-il eu de fiches d'alerte depuis le début de l'année et sur quels thèmes (sécurité, environnement,...) ?

R - Vous trouverez, ci-après, les informations transmises trimestriellement au CHSCT.

113 fiches sur les 3 premiers trimestres de 2009 sur les thèmes suivants :

- environnement (21 fiches)**
- sécurité (84 fiches)**
- incendie (8 fiches)**

6 - Accidents du travail

Combien y a t'il eu d'accidents du travail et/ou d'accidents de trajet depuis le début de l'année et quelles en sont les gravités ?

R - 13 accidents du travail et 5 accidents de trajet sur les 3 premiers trimestres de 2009 avec arrêt de travail.

Taux de gravité sur les 12 derniers mois = 0.18

7 - Taux d'absentéisme

Combien y a t'il eu d'heures d'arrêt maladie depuis le début de l'année ? Est-il en progression ou en diminution par rapport à la même période l'année dernière ?

R - 2008

de janvier au 10 octobre : 1184 arrêts 12 134 jours durée moyenne 10,24 jours

2009

de janvier au 10 octobre : 1168 arrêts 10 530 jours durée moyenne 9,87 jours

Entre 2008 et 2009, diminution du nombre d'arrêt et de la durée.

8 - Questions diverses

9 - Date de la prochaine réunion

R - La prochaine réunion aura lieu le 19 novembre 2009 à 9 heures.

QUESTIONS SUD

- 1 - CDD
Combien de CDD présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)
- R - Les informations concernant les contrats à durée déterminée relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 9 octobre dernier.**
- 2 - Intérimés
Combien d'intérimés présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et secteurs d'activités)
- R - Les informations concernant les intérimaires relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 9 octobre dernier.**
- 3 - Détachés
Combien de détachés présents sur le site ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)
- R - Les informations concernant les détachés relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 9 octobre dernier.**
- 4 - Solidarité
Nous réclamons l'embauche de tous les précaires présents sur le site.
- R - Ceci n'est pas prévu.**
- 5- Service paie
Lors de la réunion des DP de juillet 2009
Nous déclarions que :
«Le personnel exige le maintien du service paie sur le site du Haillan. Il faut maintenir ce service dont la présence humaine, ainsi que les compétences à gérer les problèmes, se justifie pleinement, il ne serait pas concevable de détruire ce service pour de basses raisons d'économie qui ne feraient que confirmer la rapacité de nos dirigeants.»
La direction répondait :
«Votre question est transmise à la Direction Générale Safran.»
Quelles sont les réponses de la Direction Générale de Safran à notre question ?
Va t elle faire marche arrière dans ce projet qui est une résultante de l'accord GPEC ?
- R - Le personnel du secteur est régulièrement informé de l'avancement des travaux du groupe administration et paie réalisés à Safran.
Nous ne comprenons pas votre commentaire sur la GPEC.**
- 6 - Lettres d'avertissement
Depuis la dernière réunion des DP
Combien de lettres d'avertissement et pour quels motifs ?

R - Cf. réponse à la question CGT n°20.

- 7 - Cahier de sanction
Nous exigeons le retrait des Cahiers de sanctions.

R - Cf. réponse à la question CGT n°2.

- 8 - Bulletin de paie
Nous demandons à connaître la formule de calcul de la ligne :
Code 11 L «compens.prevoyance»
Quelle est la clé de répartition entre comité d'entreprise et Snecma Propulsion Solide ?

R -

Rubrique "11L" sur bulletin de paie =

Coût de la prévoyance après 01/07/2009
- Coût de la prévoyance avant le 01/07/2009
- Contribution du CE à partir du 01/07/2009
+CSG/CRDS sur la contribution du CE
le tout ramené en brut (tx moyen de charges 23%)

Exemple pour un salarié ayant une cotisation isolé sans option

| | |
|--|----------------|
| Salaire de référence =(a+b+c+d) | 3553,94 |
| (a) Appointement au 01/07/2009 | 2779,91 |
| (b) Ancienneté | 444,79 |
| © ASE | 25,54 |
| (d) Allocation annuelle mensuelle | 303,7 |

| Cotisations avant le 01/07/2009 | Total Cot | TA | Montant |
|---------------------------------|-----------|------|------------------|
| Santé + gros risques sur TA | 0,79 | 2859 | 22,59 |
| Santé + gros risques sur TB | 1,29 | 695 | 8,96 |
| Total | | | 31,55 (1) |

| Cotisations depuis le 01/07/2009 | Total Cot | TA | Montant |
|----------------------------------|-----------|------|------------------|
| Santé + gros risques sur TA | 0,96 | 2859 | 27,45 |
| Santé + gros risques sur TB | 1,21 | 695 | 8,41 |
| Total cotisations | | | 35,86 (2) |
| Forfait isolé | | | 15,71 (3) |
| Total = (2) + (3) | | | 51,57 (4) |

Ecart entre nouvelle - ancienne cotisation (4)- (1) 20,01

Contribution du CE avant 01/07/2009 (0.34% du salaire de référence) 12,08

Contribution CE après le 01/07/2009 (Rubrique de paie "COE") 11,48 57% de l'écart
calculée en masse = contribution du CE à 0.34%/Ecart global entre le coût avant et après de la prévoyance)

Compensation employeur en net (*non visible sur Bulletin de paie*) 8,54 43% de l'écart

CSG/CRDS (8%) sur contribution du CE (*non visible sur bulletin de paie*) 0,92

Compensation employeur (Rubrique paie "11L") =
Ecart - Contribution CE à partir du 01/07/2009
+ CSG/CRDS sur contribution CE ramené en brut 12,28 (montant brut)

9 - ONET : des soucis récurrents

Début octobre la CRAMA a été sollicitée par le CHSCT Onet Logistique pour évoquer des situations de travail difficiles et en dégradation.

2 contrôleurs (T. Gardère pour SPS et G. Nadalutti pour Onet) ont procédé le 01/10 à une revue des dispositions du plan de prévention mentionnant que celui-ci aurait du évoluer pour tenir compte d'un certain nombre d'évènements, dont :

- la présence d'intérimaires et des changements de personnels exécutant la prestation,
- les évolutions sur les conditions d'exécution de la mission, notamment les mesures accompagnant la dégradation des conditions de travail compte-tenu des "sur-stockages" au bât. 66.

Une visite du bât. 66 a eu lieu suite à cette réunion, les points suivants ont été relevés :

- le stockage en quantité très supérieure à la capacité du magasin des rouleaux de tissu de rayonne, augmentant de ce fait les manutentions intermédiaires • conditions de travail dégradées, issues de secours peu ou non accessibles, risques de collision, ...
- idem en chambre froide -20°C où les interventions peuvent être d'½ heure alors qu'elles nécessitaient 10' maxi en situation normale.

Que compte faire Snecma Propulsion Solide pour régler les points qui sont de sa responsabilité ?

R - Une réunion tripartite SPS / GIE / ONET est planifiée pour prendre en compte les préconisations de la CRAMA et mettre en place des solutions pérennes afin de retrouver une situation normale. Les personnes concernées seront tenues informées de l'avancée du plan d'action.

10 - Départs CATA recours à la CRAMA

Suite à la jurisprudence et aux rencontres entre Sud SME, la CGT SME et la CRAMA, la position de la CRAMA concernant la prise en compte des congés dans le calcul des départs Amiante a évolué.

Nous demandons que la direction qui possède les adresses des personnes parties récemment en CATA les informe de la possibilité de recours auprès de la CRAMA afin de faire revaloriser la pension et cela dans un souci d'équité envers les personnes qui ont été empoisonnées par l'Amiante sur le site (9 morts à ce jour).

R - Aucun élément collectif ne permet de prendre en compte cette demande.

11 - Bâtiment 500 perceuse polymatic

Dans notre question 21 de janvier 2009 nous vous demandions :

«Une forte concentration de particules de carbone pollue le bâtiment 500.

Les travaux de capotage de la machine en question ne voient pas le jour.

Nous exigeons l'installation dans les plus brefs délais de moyens palliant aux déficiences de cette machine.»

La direction répondait :

«Concernant la perceuse polymatic, ci-après un petit récapitulatif du planning :

Envoi en consultation : Septembre 2008

Choix du fournisseur : COTEBA Novembre 2008

Commande : le 27 novembre 2008

Réunion de lancement : le 17 décembre 2008

Point sur capacité aspiration : le 14 janvier 2009

Etudes (phase APS) : livraison prévue en Semaine 7) (choix des solutions avec présentation aux équipes)

Etudes (phase APD + cdc) : livraison prévue en S11

Consultation réalisation : entre S12 et S16

Analyse des offres : -> S19

Travaux capotage ET rétrofit de la CN prévus la fermeture cet été : à partir du 27 juillet 2009»

Comme rien n'a avancé nous avons reposé la question en septembre 2009

La direction a répondu :

«La réunion de lancement a eu lieu le 2 septembre 2009 avec la société ATIS, société retenue pour les travaux après les phases de consultation.

Les métrages ont été réalisés le 7 septembre 2009.

Le début des travaux est fixé le 14 décembre 2009 avec réception et remise en service Semaine 03 2010.

Il est à noter que le dossier de réalisation de cette installation est complexe et comporte de nombreuses interfaces (rétrofit complet du contrôle commande, capotage, raccordement à l'aspiration, pilotage des sécurités...).

A ce jour le planning prévisionnel est tenu.

Concernant le nettoyage, nous relançons le chargé d'affaires afin d'obtenir un délai au plus tôt.»

Comment pouvez-vous répondre que le planning prévisionnel est tenu alors qu'il y a 10 mois de retard sur la réunion de lancement et plus de 5 mois pour le début des travaux ?

La réunion de lancement s'est tenue combien de fois, combien de société ont été retenues (ATIS le 09/2009 ou COTEBA le 11/2008 1 an avant) ?

Un nettoyage a-t-il été réalisé ?

R - Un nettoyage complet a été réalisé courant septembre.

COTEBA est le fournisseur choisi (en novembre 2008) par SPS pour l'étude et le suivi des travaux de réalisation, à ce titre il a produit l'APS, l'APD, le CDC et a procédé à l'étude de choix du réalisateur des travaux qui est la société ATIS.

ATIS réalisera les travaux du 14 décembre 2009 au 22 janvier 2010, le suivi sera assuré par COTEBA.

La mise en place du capotage a glissé à la fermeture de Noël car ces travaux devaient impérativement être couplés avec ceux du retrofit du contrôle commande. Le contrôle commande étant très interfacé avec cet aménagement (gestion de sécurité relative à l'aspiration mise en place).

12 - Bleu de travail

Nous exigeons que le nettoyage des bleus de travail des salariées ONET travaillant dans des zones CMR soit prévu dans le cahier des charges des prestataires.

R - Les vêtements de travail des prestataires sont mis à disposition par leurs entreprises respectives auxquelles incombent la prise en charge du nettoyage des dits vêtements.

13 - Questions diverses

14 - Date de la prochaine réunion

R - La prochaine réunion aura lieu le 19 novembre 2009 à 9 heures.